



SOCIÉTÉ MARTINICAISE DE GRANULATS

Lieu-dit « Moulin à vent »

97270 SAINT-ESPRIT

Tel : + 596 (0) 5 96 79 91 18

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT
ET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N° 47 – CAPACITES TECHNIQUES ET
FINANCIERES**

(3° du I de l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement)

Département de la Martinique (972)

Commune de SAINT-ESPRIT



Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Septembre 2024	Création du document	Romain SYLVESTRE, Chargé d'études GEOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Marie-Laure EYQUEM, Directrice d'études GEOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489

SOMMAIRE

I. AVANT PROPOS	4
II. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	4
I.1 L'ENTREPRISE	4
I.2 CAPACITÉS FINANCIÈRES	5
I.3 Capacités techniques	6
III. POLITIQUES DU GROUPE	7
I.4 Politique QSSE	7
I.5 Politique RSE	7

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Répartition des filiales du groupe (AUDEMARD, 2023)	5
---	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Chiffre d'affaires SMDG	5
Tableau 2. Chiffre d'affaires ENTREPRISES AUDEMARD	5
Tableau 3. Personnel de la carrière.....	6

I. AVANT PROPOS

La mention des “capacités techniques et financières” sert à démontrer que l’exploitant, dispose du matériel, des compétences humaines et des moyens financiers lui permettant d’exploiter durablement la carrière.

En l’occurrence la Société Martiniquaise De Granulats (SMDG) est une entreprise créée en 2011 qui exploite la carrière du Moulin à vent depuis le 26 novembre 2012, date du changement d’exploitant de la carrière. Elle dispose donc déjà du matériel, des compétences humaines et des moyens financiers nécessaire pour poursuivre l’exploitation de la carrière selon les règles de l’art.

La société SMDG est une filiale des ENTREPRISES AUDEMARD, communément appelé Groupe AUDEMARD, et bénéficie à ce titre de l’expérience et du support financier, matériel, humain et technique du groupe.

La Société Martiniquaise De Granulats (SMDG) exploite la carrière du Moulin à Vent depuis 2012 et dispose donc des capacités pour poursuivre son exploitation. SMDG appartient de plus au groupe AUDEMARD qui lui permet de bénéficier de l’appui technique, juridique et administratif de ses structures fonctionnelles.

II. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

I.1 L'ENTREPRISE

I.1.1 SMDG

SMDG est spécialisée dans l’extraction, la production et la vente de granulats destinés à réaliser des ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiment.

Située sur un gisement qualitatif d’andésite, la carrière a une capacité de production maximale autorisée de 170 000 tonnes/an de granulats.

La majorité de sa production est destinée aux centrales à béton de l’île, sans oublier les postes d’enrobages et usines de préfabrication béton martiniquaises. Elle fournit également les chantiers de bâtiments locaux.

I.1.2 Le groupe AUDEMARD

Le groupe AUDEMARD a été créé en 1885 et c’est aujourd’hui au travers de ses quinze filiales implantées à la fois dans l’Hexagone mais aussi dans les territoires ultramarins, que le Groupe se concentre autour de six activités :

- ✓ La production de granulats ;
- ✓ La fabrication de bétons prêt-à-l’emploi ;
- ✓ Le conditionnement et la livraison de ciments ;
- ✓ La production d’éléments en bétons préfabriqués ;
- ✓ Les travaux publics avec la fabrication et la pose d’enrobés ;
- ✓ La valorisation de déchets inertes.

Partenaire des constructeurs, des artisans, des architectes, des négociants et des particuliers, Le Groupe AUDEMARD propose un large panel de solutions pour la construction, la rénovation et l’aménagement extérieur. Son savoir-faire, le Groupe AUDEMARD le puise au sein de son ADN d’entreprise familiale indépendante, et notamment grâce à ses 500 collaborateurs qui constituent une équipe métissée du fait de leurs cultures, leurs métiers et dont la passion pour la construction est le dénominateur commun.

I.3 CAPACITÉS TECHNIQUES

I.3.1 Personnel de la carrière

L'exploitation de la carrière est conduite sous la responsabilité de la SMDG et l'autorité d'un chef de carrière. Le personnel appelé à participer aux divers travaux d'exploitation de la carrière comprend 8 personnes [Tableau 3].

Fonction	Nombre
Pilote Installation	1
Chauffeur de pelle 380	1
Chauffeur de chargeur 950 GC	1
Chauffeur Dumper	1
Chauffeur pelle dumper	1
Opérateur	1
Secrétaire/ Bascule	1
Chef de carrière	1
TOTAL :	8 personnes

Tableau 3. Personnel de la carrière

L'encadrement de la carrière est assuré par le Responsable de carrière et le Directeur d'exploitation, tous deux basés sur Saint-Esprit.

I.3.2 Moyens d'exploitation

Pour développer les activités d'extraction, de concassage et de commercialisation, la SMDG possède du matériel d'extraction et un parc d'engins adapté ainsi que des installations de concassage et criblage qui lui sont propre. Ils sont déjà utilisés dans le cadre de l'autorisation d'exploiter en cours de validité.

Les engins susceptibles d'être présents sur le site pour l'exploitation de la carrière sont les suivants :

- ✓ Pelle Volvo EC380 EL
- ✓ Pelle Cat 336
- ✓ Chargeur Cat 950 GC
- ✓ Dumper Volvo A 25
- ✓ Dumper Volvo A 30 G
- ✓ Mini Pelle
- ✓ Installations fixes de traitement des matériaux.

I.3.3 Installations connexes

Sont présents sur le site, à l'Ouest de la carrière :

- ✓ Un hangar : petit atelier et stockage de pièces pour les engins et installations de traitement ;
- ✓ Des locaux administratifs ;
- ✓ Un parking voiture ;
- ✓ Un parking engin ;
- ✓ Un accueil pont-bascule ;
- ✓ Cuves GNR et Gasoil ;
- ✓ Un bassin d'eaux de ruissellement.

III. POLITIQUES DU GROUPE

I.4 POLITIQUE QSSE

Le Groupe AUDEMARD est mobilisé sur un axe de progrès portant sur la prévention des pollutions, la maîtrise et la réduction des impacts de son activité sur l'environnement. Les pratiques industrielles font l'objet d'améliorations continues de façon à y intégrer les bonnes pratiques environnementales. Le respect des obligations réglementaires, des normes de production avec les meilleures techniques et matériels disponibles, concourent à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle les responsables opérationnels mènent des actions permanentes pour la prise en compte de l'environnement, au quotidien, dans les activités du Groupe.

Le Groupe AUDEMARD a développé une politique de santé et sécurité et a fixé les objectifs suivants :

- ✓ Informer et former les équipes et les partenaires sur les risques métiers ;
- ✓ Faire appliquer avec rigueur les règles et les procédures thématiques « Santé/Sécurité » sur les sites ;
- ✓ Contrôler périodiquement l'application de ces règles et procédures ;
- ✓ Développer une démarche de progrès par une recherche d'actions préventives des accidents et d'amélioration continue des conditions de travail.

Le système de Management de la Santé et de la Sécurité s'appuie avant tout sur une action préventive qui passe par un réflexe sécurité qui doit être l'affaire de chacun et de tous.

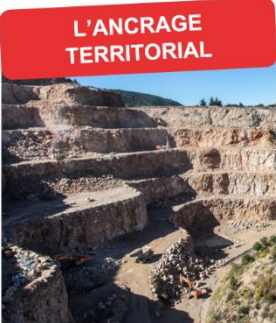
Le Groupe AUDEMARD s'est doté de supports de communication comme, par exemple pour les carrières, le Manuel du Personnel Encadrant qui est un référentiel commun ou les livrets de sécurité, destinés au personnel.

Ces actions se traduisent ainsi, sur le terrain, par de multiples actions, comme la mise en œuvre de moyens matériels divers : protections individuelles (casques, masques, lunettes...), nacelles pour les travaux en élévation, détecteurs de présence de ligne à haute tension pour les camions à pompe à béton, abris mobiles pour les mineurs lors de l'exécution de tirs ...

En outre, une formation spécifique sécurité est organisée pour notre personnel, complétée par des mises à jour périodiques (habilitations électriques, secouristes, CACES...).

I.5 POLITIQUE RSE

Le Groupe AUDEMARD s'est engagé en 2023 dans une démarche RSE avec quatre piliers fondamentaux que sont : l'Humain, l'Éthique, l'Environnement et l'Ancre territorial.

L'HUMAIN	L'ENVIRONNEMENT	L'ANCRAGE TERRITORIAL	L'ÉTHIQUE
			
▪ Santé et sécurité de nos salariés ▪ Développement des compétences ▪ Bien-être et condition de travail des collaborateurs	▪ Empreinte carbone et sobriété énergétique ▪ Optimisation des ressources ▪ R&D et offres responsables	▪ Renforcement de nos implications locales ▪ Partenariats et mécénats ▪ Recrutement	▪ Éthique et conformité ▪ Relation et satisfaction clients

Cette démarche sert de fil conducteur pour les actions à venir pour l'ensemble des filiales du Groupe et vient naturellement traduire les engagements sociétaux, environnementaux et plus généralement le rôle que le Groupe doit jouer dans la société.

C'est ainsi que nous nous inscrivons dans la recherche de la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement pour les générations futures.